

ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.fr

Assemblée générale 2022 Rapport d'activité 2021

Conformément à sa vocation, et à ses statuts, l'activité de votre association s'est exercée dans le cadre communal et intercommunal

I. Dans le cadre de l'intercommunalité

A. Prévention et gestion des déchets ménagers

En janvier 2021 nous avons participé à la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

La Comcom a défini quatre possibilités pour les acteurs des déchets verts que sont les communes elles-mêmes et les particuliers:

- Equipement des communes en broyeurs
- Aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers
- Aide à la prestation de broyage pour les particuliers
- Mise à disposition de broyeurs pour les particuliers

La commune du Rayol a retenu les 3 premières solutions, la 4ème devant se révéler complexe et risquée.

B. SCoT

Après plusieurs années d'études auxquelles l'ADRER a participé en suivant avec assiduité toutes les réunions offertes à la concertation, le SCoT de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a été remis en cause par le Préfet car "il n'était toujours pas en conformité avec la loi ELAN et la loi LITTORAL".

Il était donc logique que la comcom revoie sa copie et soumette le résultat à enquête publique ce qui fut fait en novembre 2021. Toujours insatisfait le Préfet l'a fait savoir par écrit en tant que PPA.

Il s'agit toujours de divergences d'interprétation de la loi

L'ADRER s'est prononcé favorablement sur le document intercommunal - donc contre la position préfectorale qui conteste le périmètre de l'urbanisation de notre commune en considérant que celle-ci va jusqu'à la première crête collinaire.

C. Le plan paysage

L'ADRER a été invitée à participer à 3 demies journées de travail entre octobre et décembre 2021.

Ce plan a été lancé par le Ministère de l'Environnement et la comcom s'y est inscrite volontairement. Il consiste à prendre en compte l'impact paysager de l'aménagement du territoire dans toutes ses composantes (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture). Bien évidemment cela s'inscrit dans la continuité du SCoT

Donc trois ateliers ont été organisés

- échanges sur le diagnostic
- définition des objectifs de qualité paysagère
- réflexion sur les pistes d'actions

L'ADRER a pu intervenir librement et s'est entre autres étonnée de l'absence de prise en compte des panneaux publicitaires illégaux en entrée de ville (tels que dénoncés par l'association Paysages de France")

II. Dans le cadre communal

A. Elections contestées

Nous avons constaté que les élections municipales de mars 2020 avaient été contestées judiciairement par un petit groupe d'habitants et que celles-ci ont finalement été validées à deux reprises par la justice judiciaire et administrative.

B. Budget communal

Nous avons analysé et publié les éléments essentiels du budget 2021 de la commune et publié notre analyse via la Tribune

C. Urbanisme

1. Enquête publique mixité parking

L'ADRER a suivi avec attention les initiatives communales en matière d'aménagement du cœur village qui ont démarré fin 2018. L'association a pu participer début 2019 à une présentation des OAP prévues dans le cadre d'une modification N° 1 du PLU. Il s'agit de l'aménagement de la "carrière" et de l'

..OAP du cœur village (Tennis et villa Morel)

Il s'est agi de se prononcer sur l'aménagement de cette zone ou il est prévu des logements pour actifs et pour seniors ainsi que des parkings. Une enquête publique destinée à évaluer la possibilité de mixer parkings publics et parkings privés a été organisée. De nombreuses contributions ont été déposées; beaucoup en ont profité pour critiquer l'ensemble du projet pourtant déjà validé. L'ADRER s'est bornée à répondre favorablement à la mixité des parkings et suggéré quelques axes de réflexion.

Dans son rapport le commissaire enquêteur se déclare favorable après avoir constaté les erreurs des opposants, leurs contradictions et le caractère trompeur de leur pétition.

2. La Tessonière

En 2020, à la suite de 4 ans de contentieux, le Conseil d'État, après que la Cour Administrative d'Appel a confirmé son classement en espace remarquable, a redit, en rejetant un pourvoi de la commune, que ce territoire devait rester protégé, donc non urbanisable.

Dépités par cette décision, les propriétaires des voies d'accès et de quelques parcelles acquises à bas prix lors des enchères de 2002, semblent s'organiser pour installer sur leur terrain des caravanes à titre permanent. Nous avons rappelé à la mairie que le caravaning était interdit sur la commune et qu'il fallait tout mettre en œuvre pour faire respecter la loi.

D. Déchets sauvages

Nous ne perdons jamais une occasion pour attirer l'attention de la municipalité sur l'urgence à lutter contre ce fléau qui nécessite la pose de caméras de surveillance aux endroits stratégiques, en particulier sur la Tessonière. Mais nous ne sommes pas écoutés.

E. Antenne relais

Poussés par nos adhérents nous avons entrepris une lourde étude sur la possibilité d'intégration dans le paysage de l'antenne relais située entre le Rayol et le Canadel, à un emplacement particulièrement visible de partout. Cette étude, que nous avons publiée sous la forme d'une Tribune met en évidence la complexité de l'entreprise et un coût élevé. La municipalité à qui l'étude a été transmise n'a pas réagis.

F. Aménagement du col du Canadel

L'ADRER se félicite d'avoir été invitée à participer aux travaux et y exprimer son avis. Deux réunions ont été organisées avec les architectes paysagistes qui ont pris en compte les exigences formulées par les participants.

G. Les Tribunes

La Tribune reste un outil de communication privilégié pour nos adhérents. Cinq numéros ont été publiés en 2021

- Déchets verts
- Aménagement du cœur village
- Plages
- Budget communal
- Antenne relais

H. "Vers l'Emploi Vert"

Tel est le nom que l'ADRER a déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle pour reconnaître la deuxième édition du forum de l'emploi initié en 2019. Si en 2020 nous avons du reporter la rencontre interentreprises prévue le 16 octobre, 2021 nous a permis de tenir ce projet le 29 octobre 2021...enfin!

De l'avis général, cette rencontre a été un succès, de nombreuses entreprises ont participé aux ateliers animés par nos bénévoles, en présence de personnalités, Roland Rolfo le Président de la chambre des métiers du Var et la députée Sereine Mauborgne.

Cette rencontre est rappelons-le, la 1ere étape d'un processus qui en compte deux, cette dernière permettant le rapprochement avec les candidats à l'emploi présentés par Pôle Emploi. Elle est prévue le 15 juin 2022

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont participé, avec Pôle Emploi, à la préparation de l'évènement:

- Valentine Sorret
- Elisabeth Olivo
- Sybille Bernard
- JP Baudry
- Thiery Bertho
- Fred Casadéi
- Jean-Laurent Félizia
- Jean de Ponfilly
- Patrice Collangettes
- Jean Paul Julien

ainsi que les animateurs d'ateliers

- Atelier 1 Jean de PONFILLY Urbanisme/mobilité/eau/conseil
- Atelier 2 Jean Paul BAUDRY Energies
- Atelier 3 Valentine SORRET et Cécile LANGLOIS Economie circulaire
- Atelier 4 Jean Paul JULIEN et Guy HERROUIN Agriculture /Mer/forêt
- Atelier 5 Thiery BERTHO et Nathalie MIÑANA (Directrice de Pôle Emploi) biodiversité /climat/ risques naturels

I. Interventions

Chaque fois que nous le jugeons possible, l'ADRER intervient auprès des collectivités compétentes pour obtenir des réponses ou accélérer une démarche. Plusieurs interventions ont été faites en 2021 soit sur demande d'adhérents soit spontanément par le bureau.

Les interventions 2021 ont porté sur

- Débroussaillage anti incendie
- Présence de caravanes alors que le caravaning est interdit sur la commune
- Signalement de dangers potentiels sur les lignes téléphoniques
- Relance aménagement corniche des Maures (département)
- Déchets sauvages ("raquette" av des Stoecchades)
- Compteurs verts (comcom)
- Différend sur limitation de parcelles entre privé et communal

J. Organisation de l'association

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2021¹ et a abordé tous les sujets statutaires. Depuis l'AG tenue le 23 juillet 2021 et le CA qui l'a suivi les dirigeants se présentent ainsi :

Administrateurs

Marie Jo Kondolff, mandat à échéance 2023 Elisabeth Olivo mandat à échéance 2023 Fred Casadei, mandat à échéance 2024 Jean de Ponfilly mandat à échéance 2022 Patrice Collangettes, mandat à échéance 2022 Jean Mansiaux, mandat à échéance 2022 mandat à échéance 2024 Gérald Marot Jean Pierre Boemare mandat à échéance 2023

_

¹ 13/1, 2/3, 20/3, 17/5, 18/6, 27/7, 23/9

Nos statuts prévoient de 8 à 12 administrateurs. Nous devons donc élire ou réélire aujourd'hui au moins 3 administrateurs.

JP Boemare, très –trop pris par les jeudis de l'histoire ne souhaite pas poursuivre son mandat, je dois don enregistrer son retrait avec regret.

Jean Mansiaux lui ne souhaite pas le renouveler, je dois lui adresser un hommage très spécial car, en tant que fondateurs et Président de 2010 à 2018 il a grâce à son expertise et sa vigilance de tout instant apporté à l'association toute la légitimité qui la caractérise en refusant toujours la polémique stérile. Je vous remercie de l'applaudir.

Bureau

Président : Patrice Collangettes
Vice-président : Marie Jo Kondolff
Secrétaire Général : Jean de Ponfilly
Trésorier : Gérald Marot

III. Perspectives 2022

Nos projets 2022 se déclinent selon deux axes forts :

A. Actions communales et intercommunales

- actions communales: budget, Révision du PLU, interventions ponctuelles, participation au projet plateforme du Canadel. Sur ce dernier point nous nous félicitons que la municipalité ait repris des idées que nous avons développées il ya 10 ans pour que ce point d'entrée dans la commune, le plus emblématique soit aménagé dignement
- et intercommunales : SCoT en fonction des évènements, plan paysage, commissions consultatives, déchets,

D'une façon générale, le maintien de notre vigilance à l'égard des projets qui intéressent la vie citoyenne,

B. Vers l'emploi Vert

Enfin nous organiserons le 15 juin 2022 le 3ème évènement du projet "Vers l'Emploi Vert" avec un forum de l'emploi grâce à un partenariat renforcé avec l'agence Pôle Emploi du Golfe de St Tropez et la Communauté des communes du Golfe avec laquelle nous sommes en pourparlers pour l'associer.

Le Président